

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 14 février 2022**

**CD20220214\_42  
id. 6213**

*Le 14 février 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET)*

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**DELIBERATION**

**SYNDICAT MIXTE "TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE"**

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, le syndicat mixte « Tarn-et-Garonne numérique » conduit l'aménagement numérique du territoire, ainsi que la promotion et le développement des usages numériques.

Constitué autour du Département, il compte parmi ses autres membres 9 intercommunalités (intégrant 4 communes hors du Tarn-et-Garonne) et les 3 communes de Reyniès, Lacourt-Saint-Pierre et Escatalens dont les territoires ne sont pas intégrés au projet d'aménagement de l'agglomération du Grand Montauban porté sur fonds privés.

Au total, 191 communes et près de 180 000 habitants sont concernés par le périmètre d'intervention du syndicat.

Après la réalisation de 79 opérations de montée en débit, entre 2017 et 2019, permettant l'accès à un service ADSL de qualité pour près de 18 000 foyers jusque-là pénalisés, Tarn-et-Garonne numérique a engagé en 2019 un programme visant la desserte en fibre optique de l'intégralité des foyers, entreprises et sites publics des territoires de ses membres (112 000 prises à équiper), lequel s'est concrétisé en 2019, par la signature d'un contrat de délégation de service public avec l'aménageur « Altitude Infrastructure » (Octogone Fibre) chargé de déployer la fibre optique pour tous à travers la construction du réseau sous 4 ans et son exploitation sur 30 ans.

L'investissement du programme fibre optique, évalué à 244 millions d'euros sur la période, inclut une part publique à hauteur de 21,7 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 12,5 millions d'euros consentis sur le programme de montée en débit de l'ADSL 2017-2019 et 2,13 millions d'euros au titre des études et d'une participation supplémentaire au raccordement des abonnés, soit au total des deux programmes 36,33 millions d'euros qui se répartissent comme suit :

<b>Financeurs publics</b>	<b>Montant (en millions d'euros)</b>	<b>% participation</b>	<b>Modalités</b>
État	19,13	52,7 %	Convention de financement
Région Occitanie	9,94	27,4 %	Convention de financement
Département de Tarn-et-Garonne	4,84	13,3 %	Annuités d'emprunts portés par le syndicat
Établissement public de coopération intercommunale et communes	2,42	6,6 %	
<b>TOTAL</b>	<b>36,33</b>	<b>100 %</b>	

À l'occasion de cette session, il est proposé de prendre connaissance du bilan des actions réalisées en 2021, ainsi que les perspectives d'activité 2022 de Tarn-et-Garonne numérique.

## **1- Réseau fibre optique : Bilan de l'année 2021 et perspectives 2022 :**

Avec un objectif à atteindre de 112 000 prises raccordables, et alors qu'au terme de l'année 2020 seules 12 418 prises avaient été livrées, l'année 2021 s'est caractérisée par une redéfinition du calendrier et par une accélération du rythme de déploiement du réseau sur les territoires.

En 2020, la crise sanitaire a désorganisé le dispositif industriel sur les aspects humains et matériels, ce qui a eu pour conséquence un assouplissement du calendrier de construction en 2021 qui décale de 6 mois l'échéance de l'établissement complet du réseau, qui passe de fin 2022 à mi-2023.

En parallèle, la production du réseau a été soutenue en 2021, ce qui a permis d'afficher au 31 décembre 2021 (voir carte en annexe n° 1), 60 604 prises raccordables, soit une réalisation du programme à 53 % et un rythme de déploiement mensuel de l'ordre de 4 000 prises sur l'année écoulée, ce qui permet d'afficher une légère avance sur le calendrier prévisionnel tel qu'il a été redéfini.

Par ailleurs, le taux de pénétration de la fibre optique dans les foyers est lui aussi conséquent puisque 29 % des foyers éligibles à ce jour ont souscrit à une offre fibre optique, soit un résultat supérieur aux prévisions établies au démarrage du programme qui tablait sur 20 à 25 %.

En 2022, la poursuite de cette dynamique de production doit permettre d'atteindre l'objectif d'environ 40 000 prises éligibles supplémentaires et porter ainsi à près de 100 000 (soit 90 % du programme) les foyers, les entreprises et les sites publics raccordables à la fibre optique.

## **2 - Programme pour la qualité des infrastructures du réseau**

La bonne dynamique de la construction de ce nouveau réseau et la perspective prochaine d'un accès pour tous à la technologie fibre qui demeure l'objectif central du programme, ne doivent pas occulter la question de la qualité des infrastructures télécom dans le département.

La faible densité de population conjuguée au surcoût de la pose du réseau en enfouissement ont ainsi, par endroits et de longue date, servi de prétexte à la création d'artères aériennes mal acceptées à plusieurs titres, qu'il s'agisse de considérants paysagers, de sécurité routière, de problématiques d'élagage ou encore de risque d'exploitation.

Certes, le poids de l'héritage du réseau historique et vieillissant d'Orange qui est réutilisé pour 75 % (soit 5 000 km et près de 150 000 appuis aériens) des besoins de déploiement de la fibre optique est important, mais il convient désormais, pour Tarn-et-Garonne numérique et pour ses collectivités membres, de prendre en compte ces problématiques, alors que ce nouveau réseau fibre deviendra dans quelques années et pour des décennies le support unique de la vie numérique en Tarn-et-Garonne (y compris pour la téléphonie mobile dont il assure la partie terrestre du trafic).

Pour organiser cette nouvelle approche qualitative du réseau, un programme pour la qualité des infrastructures du réseau a été lancé par Tarn-et-Garonne numérique en octobre 2021.

Il prévoit plusieurs axes d'intervention qui concernent notamment :

- la concertation locale lors des étapes de construction du réseau afin de mieux impliquer les équipes municipales et communautaires dans les choix des modalités de déploiement sur les territoires,
- l'élagage le long des artères existantes sur lequel les dispositifs réglementaires actuels ne donnent pas satisfaction,
- la coordination et la mutualisation de travaux avec les autres gestionnaires de réseau et de voirie qui ne sont pas organisées de façon à saisir chaque opportunité de dissimuler le réseau fibre départemental,
- l'accélération de la fin du service cuivre pour que la cohabitation des réseaux cuivre et fibre optique qui conduit souvent à la surcharge des artères soit la plus courte possible,
- la mise en place de programmations annuelles d'enfouissement,
- l'accompagnement des collectivités qui souhaitent engager des programmes d'embellissement sur leur territoire pour effacer les réseaux télécoms aériens.

Pour qualifier et quantifier le réseau aérien fibre optique et en assurer le suivi dans le temps, un diagnostic complet du réseau a été lancé en octobre 2021.

Il permettra de disposer au printemps prochain d'une base de donnée précise du réseau sur laquelle seront ajustées les nouvelles politiques découlant de ce programme qualité.

Concernant le financement de ce programme et de ces politiques, contrairement aux autres réseaux (eau, électricité), les collectivités ne disposent pas à ce jour de fiscalité dédiée pour faire face aux « coûts de la vie » de leurs réseaux.

Aussi, pour initier la dynamique de ce programme il conviendra donc pour chaque membre du syndicat, de consentir à un effort de financement à la mesure de ses moyens et de ses ambitions.

Le Département pourra exercer un rôle central en assurant une dotation globale du programme, dont l'Assemblée départementale définira le niveau au printemps prochain, à la lumière des résultats du diagnostic du réseau, et qui permettra notamment d'opérer un effet de levier financier pour les communes et les communautés de communes, qui souhaiteront lui donner corps sur leur territoire en finançant leur part.

Enfin, afin de permettre notamment la mise en œuvre et le suivi de ce programme, le renforcement du pôle technique du syndicat est envisagé en 2022 (actuellement un agent).

### **3. Téléphonie mobile :**

Le «New Deal Mobile » négocié en 2017 par l'État avec les opérateurs mobiles, a conduit à la mise en place d'une équipe projet départementale chargée de piloter le dispositif «couverture ciblée» co-présidée par le Sous-Préfet et l' élu départemental désigné par le Président sur la mission ruralité. Y sont conviés, l'association des maires et des Présidents de communautés de Tarn-et-Garonne ainsi que le syndicat mixte « Tarn-et Garonne numérique » qui apporte un appui technique. Elle dispose d'une dotation départementale annuelle de 5 à 6 nouveaux sites mobiles qu'elle flèche sur les territoires en insuffisance de service et que les opérateurs doivent équiper dans un délai de 2 ans après leur publication au journal officiel.

Ces équipements permettent une couverture 4G des 4 opérateurs sur chacun des secteurs concernés.

Tous les sites réalisés ou programmés sont issus d'une plateforme « d'appel à problème » permettant aux collectivités qui le souhaitent, de déposer un dossier de candidature.

**Bilan des sites équipés :**

<b>Communes ciblées</b>	<b>Opérateur leader</b>	<b>Mise en service</b>
Ginals	SFR	Novembre 2020
Lafitte Cordes-Tolosannes	Orange	Juillet 2021
Lachapelle Mansonville Saint-Jean-du-Bouzet	SFR	Juillet 2021
Varennes Verlhac-Tescou	SFR	Juillet 2021
Angeville Coutures Fajolles	Free Mobile	Juillet 2021

**Les sites programmés :**

<b>Communes ciblées</b>	<b>Opérateur leader</b>	<b>Mise en service</b>
Génébrières Vaïssac	Free mobile	Février 2022
Espinas	Bouygues Télécom	Juin 2022
Montesquieu	Orange	Juin 2022
Asques Castera-Bouzet	SFR	Juin 2022
Saint-Paul d'Espis	SFR	Juin 2022
Durfort-Lacapelette	Free mobile	Juin 2022
Cazes-Mondenard Vazerac	SFR	Décembre 2022
Varen Verfeil	Bouygues Télécom	Décembre 2022
Touffailles	Orange	Avril 2023
Castelferrus	SFR	Avril 2023
Lauzerte	Bouygues Télécom	Avril 2023
Loze	Non défini à date	2024
Vigueron	Non défini à date	2024
Molière	Non défini à date	2024
Saint-Cirq	Non défini à date	2024
Labarthe	Non défini à date	2024

#### 4- Schéma directeur des usages et services numériques (SDUSN)

Le Schéma de développement des usages et services numériques initié par « Tarn-et-Garonne numérique » en 2020 vise à doter les territoires d'une stratégie pour saisir les opportunités offertes par le numérique, et notamment la généralisation de la fibre optique, et opérer ou renforcer leur transformation numérique.

En 2021 après un diagnostic construit avec l'ensemble des collectivités et des acteurs territoriaux qui y ont fait émerger leurs besoins et leurs attentes, un plan d'action a été défini par le syndicat.

Il vise 3 axes :

- « *Vers une république numérique : l'administration et le service public de demain* » couvrant des actions d'accompagnement à la transformation numérique des collectivités et la mise en place de services parmi lesquelles une plateforme Open Data que « Tarn-et-Garonne numérique » met à disposition des collectivités du département.
- « *Un territoire numérique accueillant, attractif et innovant pour les usagers et les citoyens* » visant notamment le champs de l'innovation par le biais du numérique.
- « *Un numérique inclusif et durable* » visant des actions de soutien à la stratégie d'inclusion numérique (SDIN) portée par le Département.

En 2021, outre le déploiement de la plateforme Open Data départementale, aujourd'hui opérationnelle ([data.82numerique.fr](http://data.82numerique.fr)), « Tarn-et-Garonne numérique » a bénéficié du soutien du plan France relance pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la transformation numérique des collectivités.

Une proposition de bouquet de service (archivage électronique, gestion des relation usagers, formation des agents, etc...) est actuellement soumise à consultation auprès des collectivités membres du syndicat afin qu'elles priorisent les actions qu'elles souhaitent voir menées en 2022 (assiette des projets 365 000 €, financement de l'État 197 000 €).

## **Financement du Syndicat mixte « Tarn-et-Garonne numérique » :**

En conclusion, pour 2022, l'appel à participation auprès des membres du syndicat mixte « Tarn-et-Garonne numérique » basé sur la clef de répartition suivante : 2/3 pour le Département et 1/3 pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), s'établit comme suit :

- au titre du budget principal (+20 % par rapport à 2021) :

- 300 000 € pour le Département (comprenant 285 000€ de budget de fonctionnement et 15 000 € de dotation pour élagage),
- 142 132 € pour les établissements publics de coopération intercommunale et les communes adhérentes,

- au titre du budget d'investissement « aménagement numérique » (identique à 2021) :

- 179 323 € pour le Département,
- 74 271,21 € pour les établissements publics de coopération intercommunale et les communes adhérentes.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte, selon les modalités susvisées, du bilan des actions réalisées en 2021 et des perspectives d'activités 2022 du syndicat mixte « Tarn-et-Garonne numérique » ;
- Approuve, au titre de 2022, les contributions départementales au financement du syndicat mixte « Tarn-et-Garonne numérique », soit :
  - en section de fonctionnement : 300 000 € pour le budget principal « TGN » sur la ligne budgétaire 65618 SF 91 du programme 027 – opération 002 – enveloppe E17,
  - en section d'investissement : 179 323 € pour le budget annexe « TGN », sur la ligne budgétaire 204163 SF 91 du programme 027 – opération 002 – enveloppe E16.

Pour : 28  
Contre : /  
Abstention : 1

Adopté à la majorité.

M. Jean-Michel Baylet ne prend pas part au vote.

Le Président,

Michel WEILL